

Circuit de gestion d'un dossier Leader au GAL du Carcassonnais

1^{er} rendez-vous entre le porteur de projet et le **GAL du Carcassonnais** :
- Explication du programme Leader « DOMO »
- Recensement des besoins.

Inscription sur le tableau récapitulatif des porteurs de projets, remis aux techniciens des chambres consulaires / CDC / Carcassonne Agglo / ADT afin qu'ils soient informés des 1^{er} rdv, et qu'ils puissent prendre contact avec le porteur de projet si besoin.

Pas de suite de la part du porteur de projet car :
- Il ne veut pas continuer par complexité du dossier
- Le projet ne correspond pas au DOMO

Inscription sur le tableau récapitulatif des porteurs de projets, remis aux techniciens des chambres consulaires / CDC / Carcassonne Agglo / ADT afin qu'ils soient informés des 1^{er} rdv, et qu'ils puissent prendre contact avec le porteur de projet si besoin.

Réunion porteur de projet / Gal / co financeurs

Plusieurs rendez-vous entre le porteur de projet et le GAL du Carcassonnais afin de monter et finaliser le dossier avec proposition d'un plan de financement

Envoi du dossier 15 jours avant le COTECH à Carcassonne Agglo pour permettre au technicien de se prononcer sur le dossier lors du COTECH

Passage en **COTECH** pour un avis des techniciens (chambres consulaires / CDC / Carcassonne Agglo / ADT) sur le projet.

Passage en **COPROG** pour un vote en **opportunité du projet**

Envoi du dossier auprès des co financeurs pour avis et vote de financement du projet

Réception des **notifications** de co financement avec un montant déterminé.

Le cofinancement notifié ne correspond pas à la demande initiale:
- le projet est retravaillé afin d'obtenir les 16% de financement public demandé.

Le cofinancement notifié correspond à la demande initiale

Le projet est abandonné par le porteur car :
- Impossibilité de trouver les 16% de financement public demandé.
- Dépenses revus à la baisse = autofinancement trop important pour le porteur de projet

Passage en **COPROG** pour **programmation du projet**

Demande de paiement faite aux co financeurs.
Paiement établi directement au porteur de projet.

1ère visite de pré-contrôle effectuée par le GAL du Carcassonnais
2ème visite de contrôle effectué par l'autorité de gestion et le GAL du Carcassonnais